



MAIRIE - 56700 KERVIGNAC
Téléphone : 02-97-65-77-06
Télécopie : 02-97-65-62-32
www.kervignac.com
mairie@kervignac.com

Envoyé en préfecture le 13/11/2018
Reçu en préfecture le 13/11/2018
Affiché le
ID : 056-215600941-20181112-D2018111206-DE

Nombre de
conseillers :
En exercice: 29
Présents: 19
Votants: 26

N° : D2018-11-12-06

Affiché le : 14 NOV. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le douze novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Kervignac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques LE LUDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 novembre 2018.

Présents :

M. LE LUDEC, Mme LE FLOCH, M. LE VAGUERESSE, Mme ROBIC-GUILLEVIN, Mme KERAUDRAN-STEPHANT, M. LE LÉANNEC, Mme ANNIC, Mme NOËL-WILLIOT, M. PLÉNIÈRE, Mme ALLANIC-LE MORLEC, M. PLUNIAN, M. LE HÉBEL, Mme LE ROMANCER-LESTROHAN, M. OLLIER, Mme LETERTRE-DESPRÉS, M. DOLO, M. CARIO, M. GRÉGORI, M. LE BOUILLE.

Absents ayant donné procuration :

M. LE PALLEC à Mme ANNIC, M. JOUBIUX à M. LE VAGUERESSE, Mme PINARD à Mme LE ROMANCER-LESTROHAN, M. COMBES à Mme LE FLOCH, Mme GICQUELLO-TEXIER à Mme NOËL-WILLIOT, Mme MONTOYA à M. GRÉGORI et Mme JAFFRÉ à M. LE BOUILLE.

Absents :

M. GALLOU, Mme KERVADEC, Mme LE GALLO.

Madame LE MORLEC a été désignée secrétaire de séance.

Participation pour l'assainissement collectif – Année 2019

À la suite de sa réunion du 5 novembre 2018, la Commission des Finances propose :

- D'augmenter le tarif pour un abonné de 2 % pour 2019. Le tarif par abonné supplémentaire représente la moitié du tarif appliqué pour un abonné.

DESIGNATION	2018	2019	AUGMENTATION
Pour les immeubles neufs et lors du changement de destination de l'immeuble			+ 2 %
1 abonné	2 710.36 €	2 764.57 €	
Par abonné supplémentaire	1 355.18 €	1 382.28 €	
Pour les immeubles existants avant travaux d'assainissement			+ 2 %
1 abonné	949.90 €	968.90 €	
Par abonné supplémentaire	474.94 €	484.44 €	

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Entendu l'exposé de Monsieur Serge LE VAGUERESSE,

Les membres du Conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Décident d'augmenter la participation pour l'assainissement collectif de 2 % pour 2019.

Pour copie conforme

Le Maire,
Jacques LE LUDEC

